cerfa
N° 14598*01

Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation
(art. L. 1237-14 du code du travail)

Réservé à l'Administration
N°.....

1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

▶ EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale ..MEMO PHARMA EXPORT.....
Nom du signataire pour le compte de l'employeur..ARISTIDE AMONDJI.....
n° SIRET de l'établissement où est employé le salarié 412 815 412 81010101 31
ou, à défaut, n° de cotisant (URSSAF, CESU....) _____
Adresse de l'établissement : n°.14.... Voie (nature et nom de la voie) : ..AVENUE....DE...L'ETANG.....
.Z.I....FON COUVERTE.....
Code postal 84010 Commune..AVIGNON.....
Adresse à laquelle adresser les correspondances (si différente) : n°..... Voie (nature et nom de la voie) :
.....
Code postal _____ Commune.....
Téléphone : _____ Courriel : aristideamondji@gmail.com.....

▶ SALARIÉ (E) Madame ☐ Monsieur ☒

Nom..MERCURY..... Prénom...LUC.....
Date de naissance 17 09 1971
Adresse : n°..25..... Voie (nature et nom de la voie) : ROUTE..DES..RESVAUX...MAS..DE..LAURE.....
..13570..... Code postal 13570 Commune..BARBENTANE.....
Téléphone : 06 13 67 32 92 Courriel : .luc.mercury@memo-pharma.fr.....
Emploi .DIRECTEUR...EXPORT.....
Qualification (cochez) : Cadre dirigeant ☐ Autre cadre ☒
Technicien, contremaître, agent de maîtrise ☐ Employé ☐ Ouvrier qualifié ou non qualifié ☐
Convention collective applicable au salarié (n° IDCC et nom) : 1515151.....
FABRICATION ET COMMERCE DES PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE PARAPHARMACEUTIQUE ET VETERINAIR.
Ancienneté du salarié à la date envisagée de rupture 15 ans 10 mois

Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents (précisez les mois concernés)

Mois de Decembre 2020	4520,19	Mois de Juin 2021	4469,26
Mois de Janvier 2021	4512,91	Mois de Juillet 2021	4469,26
Mois de Fevrier 2021	4469,26	Mois de Aout 2021	4555,72
Mois de Mars 2021	4469,26	Mois de Sept 2021	4469,26
Mois de Avril 2021	4469,26	Mois de Oct 2021	4469,26
Mois de Mai 2021	4469,26	Mois de Nov 2021	4469,26
Dont primes annuelles ou exceptionnelles au cours des 3 derniers mois			0

Trois derniers mois

Rémunération mensuelle brute moyenne (moyenne la plus élevée entre les 12 ou 3 derniers mois)	4418,13 €

Commentaires éventuels en cas de variation significative des salaires sur la période ou de situation particulière du salarié (maladie, maternité, temps partiel...).

2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

▶ PREMIER ENTRETIEN

Date (jj/mm/aaaa) 10 12 2021

Salarié assisté : non ☒ oui ☐ si oui, par (nom, prénom, qualité) :.....
Employeur assisté : non ☒ oui ☐ si oui, par (nom, prénom, qualité) :.....

▶ **AUTRES ENTRETIENS EVENTUELS** Dates (jj/mm/aaaa) |__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|__|__|__|__|__|

Salarié assisté : non ☐ oui ☐ si oui, par :.....
Employeur assisté : non ☐ oui ☐ si oui, par :.....

3. Convention de rupture

Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat :
- droits afférents à la rupture de ce contrat ;
- versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ;
- date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.

Autres clauses éventuelles :

Montant brut de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en chiffres et en lettres) :
|__|__|2|6|9|0|6|1|0|8|1 €
VINGT SIX MILLE NEUF CENT SIX EUROS ET 8 CTS

Date envisagée de la rupture du contrat de travail (jj/mm/aaaa) 31/10/2012

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » par chaque partie

01/12/2012 lu et approuvé
Dr AMONDJI

01/12/2012
lu et approuvé

IMPORTANT : *La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation peut donc être transmise à la DIRECCTE/UT (ou à la DIECCTE) au plus tôt le lendemain de la fin de ce délai.*

Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa) 17/11/2012

Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires

IMPORTANT :

La validité de la convention de rupture conventionnelle est subordonnée à son homologation par l'administration.

Ce formulaire de demande d'homologation de rupture conventionnelle doit donc être adressé, après la fin du délai de rétractation, par la partie la plus diligente, à l'unité territoriale départementale (UT) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève l'établissement où est employé le salarié. Dans les DOM, le formulaire est adressé à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

L'Unité territoriale (ou la DIECCTE) dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du lendemain du jour de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues par la loi pour établir cette rupture et de la liberté de consentement des parties.

A défaut de notification d'un refus d'homologation dans ce délai d'instruction, l'homologation sera réputée acquise et la rupture pourra intervenir, au plus tôt, dès le lendemain de la fin de ce délai.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.